



LIVRE DES RÈGLEMENTS DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DE BATISCAN

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE
Batiscan

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO # 203-2017 IDENTIFIANT
LES ÉVÈNEMENTS SPÉCIAUX QUI AURONT LIEU À BATISCAN EN 2017**

AVIS public est par la présente donné par le soussigné Pierre Massicotte, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Batiscan, que lors de la séance ordinaire tenue le 5 juillet 2017, les membres du conseil municipal de la Municipalité de Batiscan ont adopté à l'unanimité le règlement municipal suivant à savoir :

- ◆ Règlement numéro # 203-2017 identifiant les événements spéciaux qui auront lieu à Batiscan en 2017.

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture. Le bureau municipal est situé au 395, rue Principale à Batiscan.

Fait, donné et signé à Batiscan, ce sixième jour du mois de juillet deux mille dix-sept (6 juillet 2017)

Pierre Massicotte
Directeur général et secrétaire-trésorier